

## **Règlement du jeu « Tirage au sort outils de maintenance splits» Du 04 novembre au 31 décembre 2024**

### **1. Organisation du Jeu**

La société ACTA Commerce, locataire gérant, dont le siège social est situé 13 boulevard Monge 69330 Meyzieu et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro N°880 065 537 (ci-après désigné la « Société Organisatrice »), organise du 04 novembre 2024 à 09h00 au 31 décembre 2024 à 23h59 (heures françaises) dans les conditions définies ci-après, un jeu sans obligation d'achat intitulé « Tirage au sort outils de maintenance splits» (ci-après dénommé le « Jeu »).

### **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à tout installateur professionnel membres GARANTEAM confirmés au 04/11/2024 dont le contrat fait foi, (ci-après le « Participant ») répondant aux codes NAF 4321A, 4322A, 4322B, domicilié en France métropolitaine, Corse comprise ainsi que Monaco, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles en ligne directe. Par le simple fait de prendre part au Jeu, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes du Jeu.

### **3. Principe du Jeu**

Le jeu « Tirage au sort outils de maintenance splits » comprend une partie par réponse à un formulaire pour les intéressés. 3 outils de maintenances splits sont mis en jeu. Les Participants prenant part à la réponse au formulaire seront automatiquement sélectionnés pour participer au tirage au sort final. Le tirage au sort aura lieu 08/01/2025.

### **4. Modalités de participation**

Pour participer, il suffit de compléter le formulaire de participation envoyé dans la newsletter du 04 novembre entre le 04/11/2024 09h01 et le 31/12/2024 à 23h59 sur l'URL [https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=yrX63Vsb0UCedGNqve1Y\\_QTsYQG-3ZUu3Synz3dDE9UMzVIRk5RSTJQT0laSE1HWkJRQTY2V1dRTi4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=yrX63Vsb0UCedGNqve1Y_QTsYQG-3ZUu3Synz3dDE9UMzVIRk5RSTJQT0laSE1HWkJRQTY2V1dRTi4u) d'accepter le traitement de vos données personnelles par PACIFIC et GENERAL et de valider.

### **Offre limitée à 1 outil de maintenance split par raison sociale, soit 1 participation par raison sociale.**

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout Participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

### **5. Dotations mises en jeu**

3 outils de maintenance split d'une valeur de 1004€.

Les dotations attribuées ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part du gagnant auprès de la Société Organisatrice. Les dotations attribuées sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendues. Elles ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, aucune réclamation de la sorte ne sera traitée.

Toutefois, en cas de force majeure ou d'évènement exceptionnel, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer une quelconque dotation attribuée par une dotation de valeur équivalente.

## **6. Modalités d'obtention de la dotation**

Le gagnant validé par le tirage au sort final sera contacté par un représentant de PACIFIC et GENERAL en fin d'opération et après le tirage au sort début janvier 2025.

Le gagnant validé recevra sa dotation par la poste ou par transporteur à l'adresse indiquée dans le formulaire, dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de la date à laquelle il sera contacté par la Société Organisatrice. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivant la réception de sa dotation. Une fois la dotation expédiée à l'adresse indiquée par le gagnant, la remise de la dotation sera considérée comme ayant été effectuée.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition au siège social de la Société Organisatrice jusqu'au 01/06/25. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant, néanmoins elle n'effectuera aucune recherche complémentaire si un gagnant restait injoignable. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation (par courrier ou par courriel à l'adresse email indiquée dans l'article 11 ci-dessous) passé cette date sera réputé avoir renoncé à celle-ci.

## **7. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### *7.1 Acceptation du règlement*

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### *7.2 Fraude*

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité, le domicile, la raison sociale et le code NAF déclaré du gagnant. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. L'utilisation de robots ou tout autre procédé similaire est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toute la durée du Jeu.

### *7.3 Accès au règlement et dépôt*

Le présent règlement est disponible dans la newsletter GARANTEAM envoyé le 04/11/2024.

## **8. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles.

Si au terme du jeu l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

## **9. Protection des données personnelles**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés" et conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les Participants sont informés que la Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des Participants, notamment lors de leur inscription au Jeu.

Les Participants autorisent la Société Organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données à caractère personnel les concernant.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la Société Organisatrice ont pour finalité : la prise en compte de la participation de chaque Participant et de sélectionner les gagnants.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés", les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : [dpo@groupe-atlantic.com](mailto:dpo@groupe-atlantic.com)

Les Participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Et, conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, le 25 mai 2018, les Participants disposent, en outre, du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement pour des raisons tenant à leur situation particulière.

Les Participants disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les Participants ont, en outre, la faculté de s'adresser au délégué à la protection des données de la Société Organisatrice.

Les Participants sont informés qu'ils disposent, s'ils ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, du droit de s'opposer au démarchage téléphonique en entrant leurs numéros de téléphone fixes ou portables sur la liste d'opposition gratuite accessible via le site [www.bloctel.gouv](http://www.bloctel.gouv).

La politique de confidentialité et de protection des données personnelles est accessible au lien suivant : <https://www.pacificetgeneral.com/politique-de-confidentialite>

#### **10. Loi applicable – Tribunal compétent**

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement de Jeu, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur.

#### **11. Demande d'informations**

Toutes les demandes d'information peuvent être faites en écrivant à l'adresse mail [pacificfrance@groupe-atlantic.com](mailto:pacificfrance@groupe-atlantic.com) en précisant dans l'objet du mail « Tirage au sort outils de maintenance splits », pendant toute la durée du Jeu et au plus tard jusqu'au le 31/01/2025.